



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/les-droits-des-enfants-en-service.html>

Les droits des enfants en service psychiatrique

- Nos publications - Santé -

Date de mise en ligne : décembre 2008

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Dans l'Union européenne, quelques deux millions de jeunes sont atteints de troubles mentaux allant de la dépression à la schizophrénie. Dans le monde, on compte jusqu'à 20 % d'enfants et d'adolescents présentant des problèmes de santé mentale invalidants, au sens où ils compromettent gravement leurs apprentissages et développements. Même si, selon les données disponibles, le taux global de pathologies psychiatriques chez les enfants n'aurait pas augmenté au cours des dernières décennies, le nombre de jeunes déclarant spontanément souffrir de dépression a pourtant augmenté.

Quatre pour cent des 12-17 ans et 9 % des jeunes de 18 ans sont atteints de dépression, ce qui fait de cette maladie l'un des troubles les plus répandus, avec toutes les conséquences qu'elle entraîne. La Belgique n'échappe pas à la règle : 15% des jeunes de moins de 18 ans reconnaissent qu'ils se sentent mal à l'aise et pas à leur place dans la société.

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE)⁶, qui veille à la bonne application de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) par la Belgique, a voulu s'intéresser de plus près à la situation des mineurs qui se trouvent en psychiatrie en Belgique. Dans un premier temps, elle dresse un constat de la réalité belge en la matière. Ensuite, elle se penche sur la question des droits généraux et spécifiques de ces enfants qui séjournent en services psychiatriques et passe en revue les législations belges et internationales. Enfin, elle énonce quelques recommandations destinées au politique, afin d'améliorer les conditions d'existence de ces enfants et leur assurer un meilleur développement.

(Extrait de l'introduction)